



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 137/2023
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

PROJET DE SOUTIEN ALIMENTAIRE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LES RESSES DE LA SEMAINE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

PROJET DE SOUTIEN ALIMENTAIRE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION LES RESSES DE LA SEMAINE SUR LE CAMPUS DE LAVAL

Rapporteur : Éric Paris

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que la démarche de soutien alimentaire des étudiants en situation de précarité présentée par l'AMAP "Les Resses de la semaine" répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Que l'association souhaite augmenter le nombre de distributions de 2 à 6 annuelles et sollicite une aide financière de Laval Agglomération,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération confirme son soutien financier de 2 500 € en faveur de l'AMAP "Les Resses de la semaine" afin d'augmenter à 6 le nombre de distribution de produits frais, bio et locaux pour les étudiants inscrits dans les établissements du territoire lavallois en situation de précarité, sur l'année universitaire 2023-2024.

Article 2

L'association devra s'engager à informer Laval Agglomération sur l'évolution du nombre de bénéficiaires, fournir un bilan de l'action ainsi que faire apparaître l'accompagnement financier de Laval Agglomération sur ses différents supports de communication et de diffusion.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-137-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023